

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la **salle du Conseil municipal en mairie**, le **jeudi 6 février 2025 à 19h00** en séance publique.

Le Conseil municipal sera diffusé en direct sur la page Facebook de la Municipalité : @Voreppeofficiel : <https://www.facebook.com/VoreppeOfficiel>

Affiché, le 31 janvier 2025

Luc RÉMOND



RESSOURCES ET MOYENS – ÉCONOMIE – INTERCOMMUNALITÉ ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Direction générale – Transfert de la compétence « Mobilités » au SMMAG, modification statutaire CAPV
- Relations internationales – Versement d'une subvention exceptionnelle au collège André Malraux dans le cadre des échanges avec les villes jumelées
- Finances – Débat d'orientation budgétaire
- Finances – Demande de garantie partielle d'emprunts – Rénovation « Les Bannettes »
- Ressources humaines – État annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux
- Ressources humaines – Convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe et organismes associés

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC - URBANISME - CADRE DE VIE ET MOBILITÉ

- Urbanisme – PAEN – Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (outil « PAEN ») – Accord sur le projet de périmètre et le programme d'actions

CULTURE – ANIMATION – SPORT – ASSOCIATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

- Sport – Validation du pré-programme détaillé du projet de rénovation du gymnase de l'Arcade
- Sport – Dénomination extension du gymnase de l'Arcade
- Culture – Dénomination École municipale de musique
- Vie Locale – Convention avec le Pays Voironnais – Aide relative à l'animation des opérations commerciales

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES